No. 9286.

LE 21 Avril 19 28.

VENTE.

Mons. Damien Mayrand

à

Mons. Emilien Mayrand.

1ère, Copie

No 80319 Vol 87
Déposé pour Enregistrement
à 3.30 H P. M
le 28 mai 19 28

N. Henri Tardif,
Notaire
St. Casimir, Co. Portneuf.

L'AN MIL NEUF CENT VINGT HUIT,le Vingt et Unième jour d'Avril.

Devant M.Henri Tardif,Notaire Public,résidant et pratiquant à St.Casimir,Comté de Portneuf,Soussigné.

A Comparu: M.Damien Mayrand,de Grondines Menuisier.

Lequel a vendu avec garanties de droit à M.Emilien Mayrand, de Grondines aussi menuisier,

à ce présent et acceptant acquéreur l'immeuble suivant,savoir

La moitié indivise d'un terrain situé à Grondines au premier Rang,connu et désigné comme partie du lot numéro (146) Cent Quarante Six,du Cadastre Officiel du Comté de Portneuf pour la Paroisse de Saint Charles des Grondines,avec moitié des bâtisses du moulin et autres sus-érigées,et du contenu en machines,tournants virants et travaillants,le tout comprenant ce qu'il avait acquis de M.David Mayrand,par contrat devant le Notaire Soussigné,le 6 Février 1925,enrégistrée à Cap Santé le 9 Mars 1925,sous Numéro 75345.

y compris aussi une petite étendue de terre en forme de pointe,faisant partie du susdit lot,contenant à son front au chemin environ un arpent par un demi arpent dans la ligne du terrain du moulin et un arpent dans la ligne du terrain de M. David Mayrand,la tout sans garantie de mesure.

Tout le terrain dont le vendeur vend sa part indivise est borné en front au chemin royal,en profondeur à M.David Mayrand,au Nord-Est à l'acquéreur et à David Mayrand et au Sud-Ouest à David Mayrand ou représentants.

Il contient à son front sur le chemin cent dix pieds de large,à sa profondeur quatre vingt Onze pieds,soixante et un pieds dans sa ligne Sud-Ouest,et soixante et dix neuf pieds dans sa ligne Nord-Est.

Tel que le tout est actuellement et dont est satisfait l'acquéreur.

Cette vente est faite à la charge par l'acquéreur de payer pour l'avenir les taxes et cotisations quitte pour celles échues franc et quitte de toutes hypothèques.

En outre,cette vente est faite pour le prix et somme de six cent cinquante piastres qui ont été payées comptant dont quittance finale.

Dont Acte,fait et passé à Grondines sous le Numéro

ENREGISTREMENT 30 CENTS REGISTRATION

No. 5038 Je certifie que ce document a été enregistré au long au Bureau d'Enregistrement du comté de Portneuf, le jeudi vingt-neuf mai mil neuf cent vingt-huit à deux heures p.m. Registre Vol. 81 Fol. 81 sous le numéro 20,412

Notaire Public

Notarié Neuf Mille Deux Cent Quatre Vingt Six.

En foi de quoi,les Comparants ont signé avec moi,Notaire lecture faite.

(Signé)"Damien Mayrand."

" Emilien Mayrand."

" N.Henri Tardif.N.P."

Vraie copie de la minute demeurée de record en mon étude.

N. Henri Tardif N.P.